EUROMOBILIARE
INTERNATIONAL FUND SICAV

Informations Clés pour les Investisseurs (KIID)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Global Enhanced Dividend - GEDI - Classe P (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV (la «Sicav»)**
Code ISIN **LU1315881273**
Société de Gestion: **Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs
Investissement dans des titres donnant lieu à la distribution de dividendes et croissance du capital investi à long terme.

Politique d'investissement
Le Compartiment investit à concurrence de 60% au moins de ses avoirs nets:
a. en actions (y compris les valeurs mobilières de type «equity-linked» (warrants, depositary receipts, index/participation notes et autres droits de participation);
b. en parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou autres OPC) qui investissent principalement en actions (y compris les valeurs mobilières de type «equity-linked» (warrants, depositary receipts, index/participation notes et autres droits de participation).

L'actif net non investi en actions peut être investi en obligations, y compris les obligations convertibles, en instruments du marché monétaire ou en liquidités constitués notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, en parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou autres OPC) qui investissent en valeur à revenu fixe et en instruments du marché monétaire ou en liquidités.

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés pour les besoins de la couverture des risques d'une part et en vue d'une efficace gestion du portefeuille de l'autre.

Le Compartiment n'a pas de "*benchmark*".

Politique de Distribution
Cette classe P d'actions poursuit une politique de capitalisation de revenus.

Rachat d'actions
Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque bas — Risque élevé

Rendement potentiellement plus bas — *Rendement potentiellement plus élevé*

1	2	3	**4**	5	6	7

- Le Compartiment est classé dans la classe 4 sur la base de la plus grande valeur entre sa volatilité passée, si elle est disponible et la volatilité correspondante à la limite de risque utilisée.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.
- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:
- *risque de crédit: il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement;*
- *risque liquidité: dans une situation de stress des marchés, les titres du portefeuille pourraient subir une diminution de leur négociabilité et donc de leur valeur;*
- *risque de contrepartie: les sujets avec lequel le Compartiment a conclus des contrats pour des opérations dans des instruments dérivés sur des marchés non réglementés pourraient ne pas être en mesure de respecter les engagements pris.*

FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,55%

Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

Commissions de performance	**10%** de la différence positive entre la performance du Compartiment et le taux de **6%**.

Pendant l'année 2018 la commission de performance s'est élevée à 0,00% du Compartiment.

Les *frais d'entrée* et les *frais de sortie* indiqués dans le Tableau correspondent, séparément, au pourcentage maximum applicable. Vous pouvez donc payer un montant inférieur.
Vous pouvez vous informer sur le montant réel des frais de souscription auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur.
La commission maximum appliquée aux conversions ("*switch*") est de 0,5%.

Les *frais courants* se fondent sur les frais de l'exercice précèdent, clos au 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments. Les *frais courants* tiennent compte également de tout frais supporté par le Compartiment lui-même en tant qu'investisseur dans des fonds et d'autres SICAV.

Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

PERFORMANCE PASSÉES

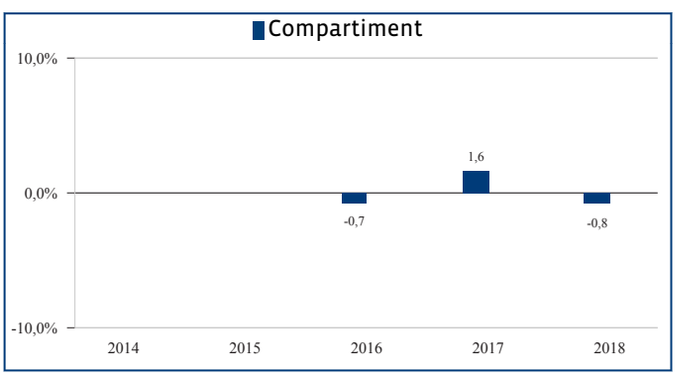

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe P du Compartiment a démarrée le 16 décembre 2015.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.
- Avec effet au 15/06/2018, le Compartiment confie la gestion à Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire
BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

Informations supplémentaires - Conversion des actions
Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("*Attribution et conversion des actions*") du prospectus de la Sicav.
Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet www.eurofundlux.lu ainsi qu'auprès de la Société de Gestion, des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions.
Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.
Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée) sont disponibles gratuitement au siège social de la Société de Gestion et sur le site au lien https://www.eurosgr.it/storage/sito1/it/Società/Policy_MIFID/politique-de-remuneration.pdf.

Publication de la valeur des actions
La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

Législation fiscale
La Sicav est règlementée par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

Déclaration de responsabilité
La responsabilité de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.